NUMÉRO 58 | JUILLET 2023

La Gazette de Saint Jean

Saint Jean de Folleville

OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Le mardi : 14h-19h
Le jeudi : 10h-12h
Le vendredi : 14h-19h

OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Du 7 juillet au 31 août
Le mardi : 14h-19h
Le jeudi : 10h-12h

SUR LE WEB

www.saintjeandefolleville.fr

Commune de Saint Jean de Folleville

NOUS CONTACTER : 02 35 39 82 76 - **mairie@saintjeandefolleville.fr** - 8 rue de l'église 76170 Saint-Jean-de-Follevile

AGENDA

SEPTEMBRE

• 1, 2, 3, septembre
Festiv'été

• Vendredi 8 septembre
Permanence Que Choisir

• Jeudi 21 septembre
- Jeux et goûter des Amis de Saint-Jean
- Conseil municipal

• Samedi 30 septembre
Concours de boules des Cochonnets des Sources

OCTOBRE

• Vendredi 6 octobre
Permanence Que Choisir

• Samedi 14 octobre
Concours de boules des Cochonnets des Sources

• Dimanche 15 octobre
Repas des aînés : CCAS

• Jeudi 19 octobre
Assemblée générale des Amis de Saint-Jean et goûter

• Jeudi 26 octobre
Conseil municipal

• Vendredi 27 octobre
Assemblée générale des Cochonnets des Sources

NOVEMBRE

• Vendredi 3 novembre
Permanence Que Choisir

• Dimanche 5 novembre
Vide ta chambre

• Samedi 11 novembre
Commémoration armistice 1918

• Jeudi 16 novembre
Jeux et goûter des Amis de Saint-Jean

• Dimanche 19 novembre
Thé dansant des amis de Saint-Jean

• Dimanche 26 novembre
Salon les « Mots Passants »

DÉCEMBRE

• Vendredi 1 décembre
Permanence Que Choisir

• Samedi 2 décembre
Téléthon

• Jeudi 7 décembre
Conseil municipal

• Dimanche 17 décembre
Noël des enfants : CCAS

• Jeudi 21 décembre
Jeux et goûter de Noël des Amis de Saint-Jean

GAZETTE DE SAINT JEAN N°58 :

Directeur de publication : Patrick PESQUET
Rédaction : Comité de rédaction
Conception et réalisation : Harmonie PARIS et Serge COUSTHAM
Crédits photos : freepik - Commune de Saint-Jean-de-Folleville
Impression : 500 exemplaires

Tous droits de reproduction réservés.

Un renseignement, une information, une suggestion : mairie@saintjeandefolleville.fr

SOMMAIRE

L'ACTU EN PHOTOS **P.4**

L'ACTU À SAINT JEAN p. 6-14

- Budget 2023 p. 6
- Armada 2023 p. 8
- Zone Industrielle de Port-Jérôme II p. 10
- Commune Verte 2023-2026 p. 13
- Journée de la biodiversité p. 14
- Destruction de nids p. 14
- Ludisport p. 15
- Réserve Communale de Sécurité Civile p. 15

LE CCAS EN IMAGE **P.16**

- Les aides du CCAS p.18

L'ACTU TOURISME **P.21**

- Sur le territoire de Caux Seine agglo p. 19-20

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS **P.21**

- Kubb Game p. 21
- Fête de la musique p. 22
- Cochonnets des sources p. 22
- Anciens combattants p. 22
- Les amis des Saint-Jean p. 23
- ESI Foot p. 24
- Snac Judo p.25
- Créadance p.26

DU CÔTÉ DU SIVOSS **P.26**

EN INTERVIEW **P. 27**

LES BONS GESTES **P.29**

ON EN PARLE **P. 30**

- Urbanisme p. 30 - 31
- Devant ma maison, en toute saison p. 32

C'EST PRATIQUE **P.33**

JEUX & RÉFLÉXION **P.34**

CRAYONNADE **P.35**

L'ÉDITO

CERTITUDES ET INCERTITUDES

Ce titre un peu obscur était le thème des Rencontres Nationales des Schéma de Cohérence Territoriale rassemblant des élus, des techniciens des scientifiques et des sociologues au mois de juin.

Si ces rencontres traitent essentiellement d'urbanisme, de paysage et de réglementation, la réalité du climat, les inquiétudes du quotidien, et les aléas économico-politiques ont très vite apporté des nuages dans les échanges.

Une certitude : tout bouge vite, fort, et dans des directions souvent opposées.

Une incertitude : avons-nous individuellement ou collectivement la capacité et/ou la volonté de nous adapter ?

Mais quel rapport avec notre actualité communale ?

Le climat trop chaud, trop sec ou parfois trop violemment pluvieux, n'épargne ni les habitants ni les habitations, et nous devrons, localement aussi, évoluer, rénover nos maisons, nos bâtiments et nos espaces publics

L'économie bouge encore sur la Zone Industrielle de Port-Jérôme II avec un nouveau projet de bio-plastique et nous devrons suivre attentivement ces implantations.

Le PLUi est en cours d'élaboration et nous devrons vivre avec de nouvelles règles de construction.

Saint-Jean comme d'autres villes et villages est en train de vivre une mutation, c'est une évidence.

Les chantiers engagés au niveau communal montrent bien ce mouvement et cette nécessité.

Les projets : de verger partagé, de cheminement piéton le long de la RD81 et de restructuration du centre-bourg en sont l'illustration parfaite.

Si les incertitudes sur la faisabilité, le financement ou l'acceptabilité de ces projets sont bien là, les concertations, les présentations et les échanges avec les habitants, permettront de mieux comprendre et partager les choix et les solutions envisagés.

Bel été à toutes et tous, ni trop chaud, ni trop sec mais surtout très joyeux.

LE MAIRE,
PATRICK PESQUET

L'ACTU **EN PHOTOS**

1.

2.

3.

4.

1. PIZZAS ET PAIN À TOUTE HEURE

Depuis fin janvier, un kiosque à pizzas du restaurant *Les pizz' à Marie* de Saint-Nicolas-de-la-Taille et un distributeur automatique de baguettes de la boulangerie *Le Scolatien* de Saint-Nicolas-de-la-Taille, sont installés au niveau de l'ilôt central sur la RD 982 à Radicatel, proposant pizzas et baguettes 24/24h et 7/7j.

Une convention d'utilisation du domaine public a été signée pour trois ans entre les commerçants et la municipalité.

Un distributeur de boissons verra le jour prochainement.

2. LES CIGOGNES FONT LEUR NID

Fin mars, la commune a subi plusieurs coupures d'électricité dues à la présence de cigognes qui cherchaient à faire leur nid sur un poteau électrique.
Elles persistaient à s'installer à cet endroit. Enedis a installé des piquets en haut du poteau pour les éloigner. D'autres espaces de nidifications devront être trouvés.

3. DISTRIBUTION DE FLEURS

Vendredi 12 et samedi 13 mai a eu lieu la distribution des plantes. Des Ostéospermums et des Bacopas ont été distribués aux 180 habitants du village préalablement inscrits.

4. JOURNÉE DE LA BIODIVERSITÉ

Samedi 22 mai, la mairie de Saint-Jean-de-Folleville a participé à la journée de la biodiversité organisée par Caux Seine agglo, *voir p.14.*

5.

6.

6.

7.

8.

Bertrand Maluga, Responsable usine Oréade (SUEZ), Jean-Baptiste Gastinne, Président du SEVEDE et Hervé Lelièvre, Directeur Général du SEVEDE.

5. RÉUNION PUBLIQUE - CONCERTATION FUTERRO

Dans le cadre du projet d'implantation d'une bioraffinerie sur la Zone Industrielle de Port-Jérôme II à Saint-Jean-de-Folleville, la société belge FUTERRO, pionnière dans la production d'acide polylactique a saisi la Commission Nationale du Débat Public pour l'organisation d'une concertation préalable du 23 mai au 7 juillet 2023. La première réunion publique a eu lieu à la salle Bernard Mullie, le 30 mai.

6. CÉRÉMONIE DE LA FÊTE DES MÈRES ET DES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL

Le vendredi 2 juin, Monsieur le Maire a reçu les médaillés du travail de la promotion juillet 2022 et janvier 2023.

Ce même jour, à l'occasion de la fête des mères, les familles se sont vues remettre un bon d'achat de 50 euros pour les nouveaux nés de 2022.

Toutes les mères présentes ont reçu une rose rouge.

7. EXPOSITION PHOTOS - RUE DES SOURCES

L'exposition *« Bienvenue à Saint-Jean-de-Folleville »* est désormais positionnée rue des sources. Profitez de cette exposition qui restera tout l'été.

8. PORTES « TOUT'VERTES » - SEVEDE

Une journée Portes «Tout'vertes» couronnée de succès à Ecostu'Air ! 240 personnes ont visité l'unité de valorisation énergétique, samedi 3 juin dernier. Les collectivités adhérentes du SEVEDE, les acteurs économiques et associatifs locaux ont pu animer des stands et répondre aux interrogations des habitants sur le devenir de leurs objets du quotidien.

Serge COUSTHAM
1er adjoint en charge des finances

En votant le budget primitif 2023, le conseil municipal a poursuivi sa politique de maitrise des coûts de fonctionnement dans un contexte inflationniste, tout en poursuivant les investissements nécessaires au développement de notre commune en termes de patrimoine, d'économie d'énergie, de sécurité, de qualité de l'espace de vie...

Le budget global d'investissement est de 1 938 662 €. Le plus gros projet est la restructuration du centre-bourg avec l'extension du cimetière. Il se déroulera en plusieurs étapes sur les années à venir. Nous avons confié une mission de programmation et d'assistance à maitrise d'ouvrage a une société spécialisée.

Un autre projet attendu entrent dans sa phase étude, c'est l'aménagement de la rue du bas ruel. Une étude hydraulique sur le bassin versant y a été réalisée.

Concernant la sécurité, la mise en place d'écluses rue de la sablonnière et la création d'un cheminement piéton sur la RD81 sont en phase de demande de subventions.

Pour la qualité de vie, l'aménagement d'un verger partagé à Radicatel avec mise en place d'une réserve incendie.

Ces projets seront partagés avec les habitants selon l'avancement des dossiers.

L'ACTU À SAINT JEAN

BUDGET 2023

SECTION FONCTIONNEMENT

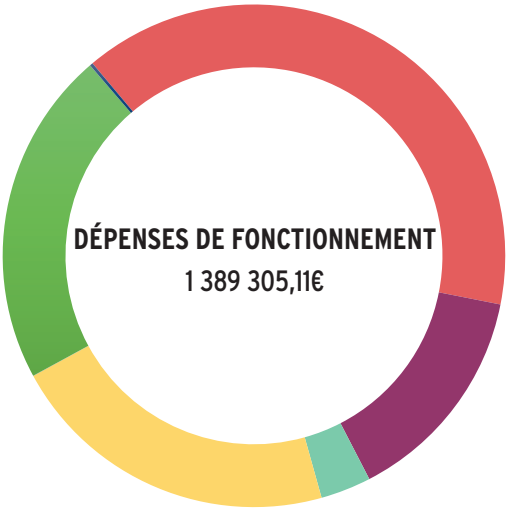

Charges à caractère général
544 411,11 €
Charges de personnel
198 942 €
Atténuations de produits
45 260 €
Autres charges de gestion courante
297 378 €
Charges exceptionnelles
200 €
Virement à la section investissement
300 000 €
Opération d'ordre transfert entre sections
3 114 €

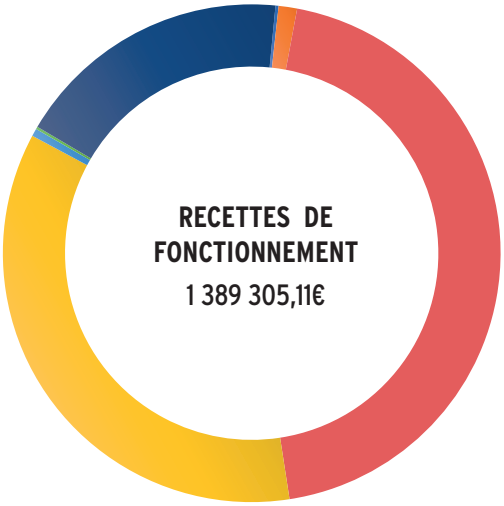

Impôts et taxes
621 999 €
Dotations et participations
490 342€
Autres produits de gestion courante
6 990 €
Atténuation de charges
272 €
Report Excédent
251 126,11€
Produits financiers et exceptionnels
2 276€
Produits des services
16 300€

MARCHÉ DES ESPACES VERTS

Le contrat des espaces verts arrivant à échéance, deux entreprises ont été retenues suite à l'appel d'offre. Des contrats d'entretien permettent de maintenir un cadre de vie agréable.

Le travail a été scindé en deux lots :
- Hameau et côte de Radicatel : société Odièvre
- Partie haute du village : société Martin

Les contrats ont été attribués pour 3 ans : 2023-2026

PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT 2023

1. CHEMINEMENT PIÉTON RD81 - 100 000 €
2. INSTALLATION DE CHICANES RUE DE LA SABLONNIÈRE - 20 000 €
3. DÉMARRAGE DU PROJET CENTRE BOURG - 1 900 000 €
4. CRÉATION D'UN VERGER PARTAGÉ - RUE DES SOURCES - 230 000 €
5. AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE DE RADICATEL - 50 000 €
6. ÉTUDE DE RÉHABILITATION DU BAS RUEL - 20 000 €

ARMADA 2023

Le Capitan Miranda est une goélette à trois-mâts désormais navire-école uruguayen depuis 1978. Il fut construit en 1930 à Cadix, en Espagne, pour servir d'abord de cargo entre l'Europe et l'Amérique du sud.

En 1960, la marine uruguayenne rachète le voilier pour en faire un navire de recherche océanographique. Il est rebaptisé du nom de Capitan Miranda, officier de la Marine uruguayenne. À cette époque, le voilier n'a que deux mâts.

Dans les années 70, destiné à la démolition, il est réhabilité. Les deux mâts sont remplacés par trois mâts en duralium, et de nouvelles voiles en dacron forment le gréement.

A partir de 1978, il devient navire-école et prend en charge la formation de jeunes officiers de la marine uruguayenne.

Participations à l'Armada : 1989, 1999, 2008 et 2023.

L'ARMADA

L'Armada de Rouen est le premier rassemblement mondial de grands voiliers et navires maritimes, le plus important événement français en nombre de visiteurs sur un site unique, avec 6 millions de visiteurs, une cinquantaine de navires.

Le Département de Seine-Maritime, en charge d'organiser la grande parade, propose aux communes du bord de Seine de parrainer un bateau, 25 ont accepté dont la commune de Saint-Jean-de-Folleville. Après tirage au sort, la commune a parrainé le **Capitan Miranda**, un voilier uruguayen.

JOURNÉE

La commune s'est mobilisée et a accueilli le 13 juin une délégation de 36 marins, officiers, sous-officiers, personnels de bord.

Le programme d'accueil a débuté par une balade touristique des environs, suivi de la visite du théâtre Gallo-Romains de Lillebonne et enfin par la découverte du Palais de la Bénédictine de Fécamp avec dégustation en fin de visite.

RENCONTRE ET JEUX

La soirée s'est prolongée autour d'un repas campagnard avec jeux en bois, baby-foot ...

Tous les habitants étaients conviés, et sont venus très nombreux à la plus grande joie des marins.

ACCUEIL DES MARINS

Monsieur Serge COUSTHAM, adjoint au Maire, remplaçant Monsieur le Maire, a accueilli le commandant du ***Capitan Miranda***, Monsieur Mario VAUCHER. Il a rappellé l'importance du contact humain entre ces marins venus du bout du monde et les habitants.

« Cela donnera peut-être des idées de voyage à certains ».

Il a offert au commandant la médaille de la commune et en échange a reçu un cadre souvenir du bâteau.

RENCONTRE AVEC L'AMBASSADEUR

Une délégation de la commune a été conviée à un cocktail sur le Capitan Miranda le mercredi 14 juin 2023.

Lors de cette soirée l'ambassadeur d'Uruguay a souligné le lien très fort entre la France et l'Uruguay.

ZONE INDUSTRIELLE DE PORT-JÉRÔME II

Le développement de la Zone Industrielle Port-Jérôme II sur Saint-Jean-de-Folleville se poursuit par des nouveaux projets d'implantation de sociétés industrielles qui permettront de disposer d'une énergie décarbonée afin d'assurer la transition énergétique.

FUTERRO

L'entreprise belge Futerro projette d'implanter une bioraffinerie d'acide polylactique (PLA) sur la zone industrielle de Port-Jérôme II à Saint-Jean-de-Folleville.

Le PLA est un plastique biosourcé permettant de fabriquer, notamment des emballages et du textile. La source de biomasse transformée sera l'amidon issu de blés normands.

Cette future usine sera la première en Europe, elle produira 75 000 tonnes de PLA par an et emploiera 250 personnes, pour un investissement de 500 millions d'euros.

Le chantier devrait être lancé fin 2024 pour une mise en production fin 2026.

En application de l'art. L.121-8-II du Code de l'environnement, une concertation préalable s'est déroulée du 23 mai au 7 juillet 2023.

La première réunion publique a eu lieu le 30 mai dernier, à Saint-Jean-de-Folleville.

INAUGURATION DE LA CENTRALE DE BIOMÉTHANE

La construction de la centrale de biométhane portée par la société ENGIE BIOZ est terminée, elle a été inaugurée le 20 juin 2023. Cette production de biométhane (gaz « vert ») utilise des matières organiques provenant de 21 exploitations agricoles (dont certaines exploitations de Saint-Jean-de-Folleville) et d'industries agro-alimentaires.

Le gaz produit est injecté dans le réseau public GRDF.

Cette unité de méthanisation est un bel exemple d'économie circulaire ; la production de 1.9 Gwh/an correspond à l'équivalent de la consommation annuelle de 1700 foyers, et le digestat issu de l'exploitation est valorisé pour amender les sols et fertiliser les cultures.

EASTMAN : LA PHASE DE CONCERTATION CONTINUE

Le projet porté par la société américaine Eastman est bien avancé. La phase de concertation continue est en cours.

L'usine qui sera la plus grande usine du monde dans le recyclage des matières plastiques, permettra de recycler environ 220 000 tonnes par an, de déchets polyesters difficilement recyclables.
350 emplois directs et 1500 emplois indirects seront prévus.

L'investissement est d'environ 1 millard d'euros avec une installation en deux phases.

Plus d'informations : www.concertation-eastman-normandie.fr

HYDROGÈNE VERT AIR LIQUIDE *NORMAND'HY*

C'est sur le territoire de Saint-Jean-de-Folleville que sortira de terre le plus grand électrolyseur au monde d'Air Liquide - d'au moins 200 mégawatts - pour la production l'hydrogène renouvelable en France.

L'investissement est de 250 millions d'euros.

Le poste électrique qui alimentera cette usine sera construit à proximité par RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

Site de l'usine en construction

POINT D'ÉTAPE SUR LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Air Liquide revient sur les faits marquants depuis la première pierre posée le 8 mars 2022 et annonce les prochaines grandes étapes :

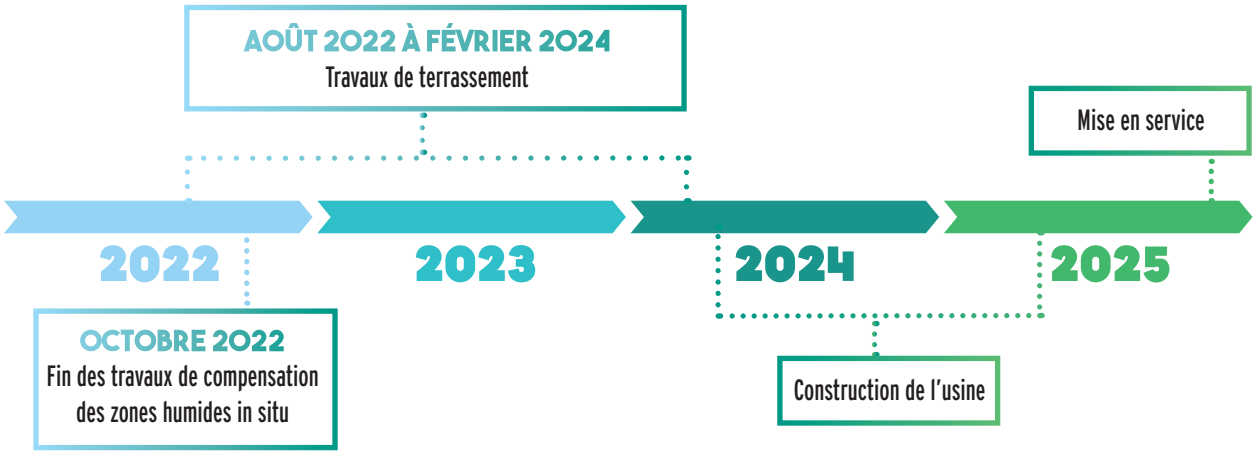

UN PROJET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Air Liquide s'emploie à prévenir l'ensemble des impacts engendrés par le projet. Il s'agit également de préserver l'écosystème local (faune et flore) durant toute la période d'exploitation. Ainsi, le démarrage des travaux de raclage en septembre 2022 coïncidait avec une époque de l'année durant laquelle les animaux ne sont ni en hibernation, ni en période de reproduction.

De par sa taille, le projet a été soumis à une évaluation environnementale. Une étude d'impact faune et flore a été menée avec un écologue pendant une année, ce qui représente un cycle complet de vie. À l'issue de cette étude, un plan d'action composé de 5 piliers a été déployé :

- **Protéger, Préserver, Limiter, Créer et Compenser.**

Air Liquide participera activement à la restauration des zones humides de Radicatel.

Air Liquide s'engage à préserver l'environnement et soutenir le territoire dans sa globalité.

COMMUNE VERTE 2023-2025

*En 2020, **la commune de Saint-Jean-de-Folleville** a mis en place un plan de soutien, « Commune Verte », afin d'**aider financièrement** les follevillais dans leur projet de **plantation de haies.** Forts de leur engagement en matière d'action pour la biodiversité, les élus prolongent et actualisent cette aide pour 3 ans, de 2023 à 2025.*

Pourquoi planter des haies ?

Au-delà de leur côté esthétique, les haies présentent de nombreux intérêts à l'origine même de leur création et de leur installation, notamment en milieu rural.

Ce sont de véritables couteaux-suisses des services écologiques pour le climat et la biodiversité. Et les bénéfices sont nombreux !

Les bénéfices d'une haie

- Renforcement de différents écosystèmes
- Lutte contre la perte d'habitats et d'espèces
- Lutte contre les ruissellements
- Protection et mise en valeur des paysages
- Réduction des gaz à effet de serre
- Neutralité carbone
- Réduction des phytosanitaires dans le sol et l'eau

Quelques chiffres...

-70 %
DE HAIES DEPUIS 1945

25 000 km
de haies doivent être plantées chaque année d'ici 2050 selon les objectifs des Accords de Paris

seulement **3 000 km** de haies plantées par an.

alors que **10 000 km** de haies sont arrachées tous les ans.

L'AIDE DE LA COMMUNE

L'aide est de 50% DE LA DÉPENSE ACQUITTÉE avec un plafond différent selon la modalité choisie par le particulier. Le bénéficiaire sera remboursé sur présentation de la facture acquittée.

1) AIDE À L'ACHAT DE PLANTS

Pour un particulier achetant ses plants chez un fournisseur, le montant maximum de l'aide est plafonné à **4€ TTC/MÈTRE LINÉAIRE**.

2) AIDE À L'ACHAT ET À LA PLANTATION DE PLANTS

Si la fourniture et la plantation sont effectuées par une entreprise, le montant maximum de l'aide est plafonné à **14€ TTC/MÈTRE LINÉAIRE.**

3) AIDE À L'ARRACHAGE, À L'ACHAT ET À LA PLANTATION DE PLANTS

Si l'arrachage d'une haie existante, la fourniture et la plantation d'une nouvelle haie sont effectués par une entreprise, le montant maximum de l'aide est plafonnée à **50€ TTC/MÈTRE LINÉAIRE.**

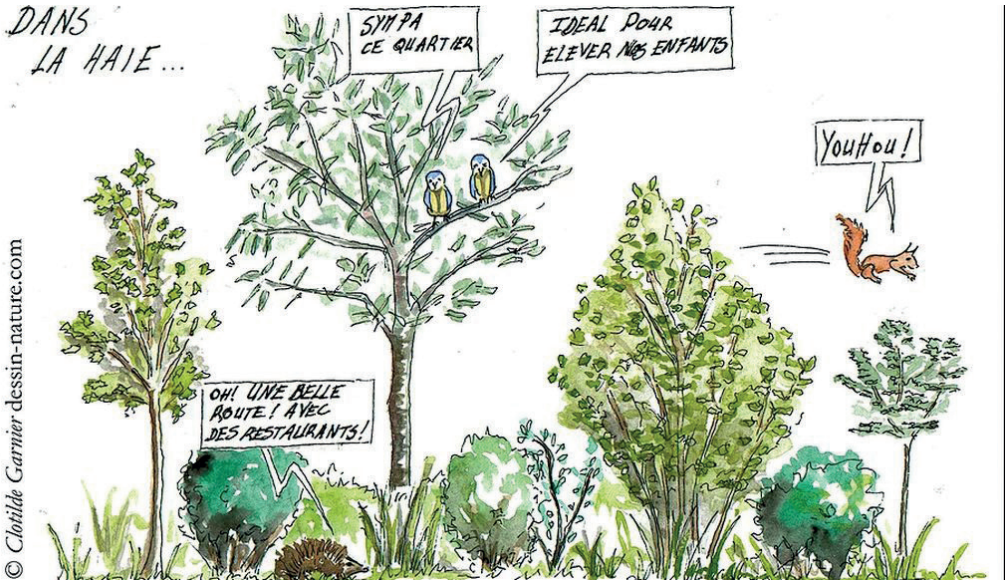

© Clotilde Garnier dessin-nature.com

JOURNÉE DE LA BIODIVERSITÉ

Samedi 22 mai, la mairie de Saint-Jean-de-Folleville a participé à la journée de la biodiversité en proposant un atelier à l'espace des Aigrettes sur la découverte des insectes et l'intérêt d'une zone humide.

Loic CHÉREAU animateur du GRETIA a su captiver les 26 participants (10 enfants et 16 adultes). Ils ont pu découvrir une courtilière (taupe grillon), utiliser le tamis Winkler, le filet fauchoir (instrument de prospection de la strate herbacée) et la "nappe montée".

Le GRETIA (groupe d'étude des invertébrés armoricains), a pour objectifs de :

• Rassembler et de former les personnes intéressées par les invertébrés (amateurs comme professionnels...) ;

• Promouvoir et développer des études sur les invertébrés et sur leur application à la préservation de la biodiversité et à la gestion intégrée de l'espace ;

• Favoriser la valorisation et la diffusion des informations sur les invertébrés.

Plus d'information sur http://www.gretia.org

Les outils utilisés

DESTRUCTION DE NIDS

Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, une convention a été signée avec la société EJS, agréée par le département.

Depuis 2021**, la mairie prend en charge l'integralité des coûts de destruction** de nids de : frelons asiatiques, frelons européens et guêpes.

MODALITÉS :

En cas de découverte d'un nid, vous devez faire **un signalement à la mairie qui est seule habilitée à appeler l'entreprise pour intervenir.** La mairie établira un bon de prise en charge afin que l'entreprise EJS intervienne dans les 48h.

LUDISPORTS

Créé par le **Département**, le dispositif Ludisports 76 s'adresse aux enfants du **CP au CM2**. Il leur permet de découvrir plusieurs sports sur le temps périscolaire, dans les équipements sportifs ou salles polyvalentes. Chaque année sur Caux Seine agglo, ce sont plus de 500 élèves qui bénéficient du Ludisports 76.

Les enfants peuvent suivre **5 à 6 activités différentes sur l'année**, à raison de 6 à 7 séances par cycle. Judo, basket-ball, athlétisme ou encore volley... Le choix est large ! Les scolaires peuvent ensuite choisir de s'inscrire dans l'un des clubs du territoire pour se perfectionner.

VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT À *LUDISPORTS 76* ?

Dès la rentrée, rendez-vous dans l'école de vos enfants.

À Saint-Jean-de-Folleville, l'adhésion de 22,5 € est totalement prise en charge par la mairie.

RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

FORMATION

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) continue son évolution. Afin d'être sensibilisés, le lundi 05 juin, les bénévoles ont participé à un exercice de sécurité d'une heure.

La simulation était l'accident d'un car de touristes, renversé sur la commune. Il fallait ainsi réfléchir à l'accueil, l'hébergement et l'orientation des touristes.

VISITE DE CONVIVIALITÉ

En ce début d'été, élus et bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile effectuent des visites de convivialité. Les membres de la RCSC sont équipés d'un dossard afin d'être facilement identifiable.

Ces visites consistent à encourager les personnes de plus de 70 ans et/ou fragiles à s'inscrire sur un registre communal, notamment dans le cadre de la prévention aux fortes chaleurs.

En cas d'évènement majeur sur la commune, ces personnes seront contactées par la mairie pour s'assurer de leur sécurité.

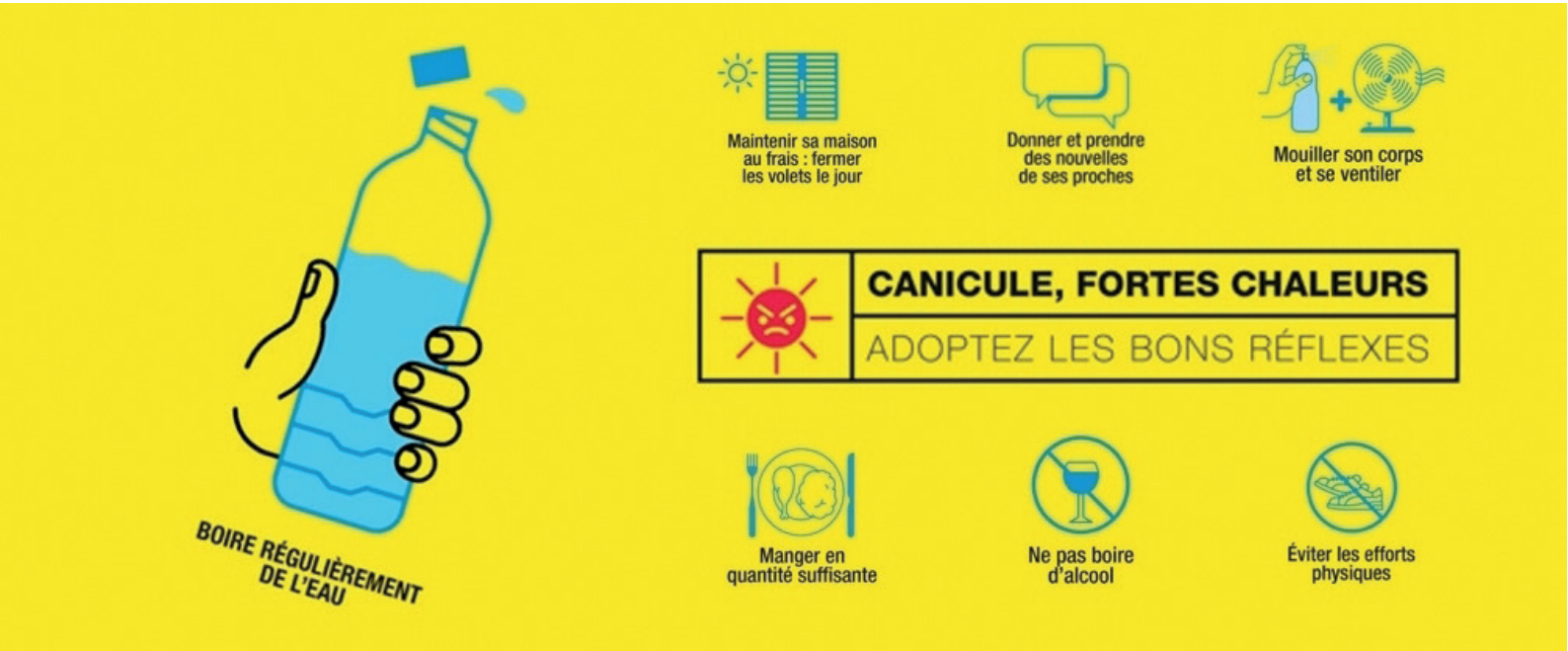

LE CCAS EN IMAGES

1. Sortie Basket

Le 14 février, le CCAS proposait une sortie basket aux jeunes de la commune.
Le Saint-Thomas Basket a offert les places et le CCAS a financé le transport.
Le match s'est terminé par une défaite des havrais, 94 pour le STB, 96 pour le BC Orchies.

2. Spectacle et chasse aux oeufs

Pour la première année, les membres du CCAS ont proposé une matinée conte et chasse aux oeufs.

L'association ***Touches d'Histoire*** du Havre a conté une histoire de Pâques : ***Le Printemps est magique***.

La chasse aux oeufs s'est déroulée dans le jardin de la mairie. Les enfants devaient trouver plusieurs oeufs de couleurs différentes pour pouvoir récupérer un lapin au chocolat offert par le CCAS.

Cette animation était proposée pour les 3 -10 ans.

3. Sorties ARMADA

Samedi 10 juin, les follevillais ont pu se rendre à Rouen à l'ARMADA. Deux sorties gratuites étaient proposées : une sortie pour les adolescents, 11-18ans avec deux activités : balade en bateau le long des quais et escalade. L'autre sortie était tout public.

4. Cérémonie collégiens et lycéens

Vendredi 23 juin, le Centre Communal d'Action Sociale a félicité les jeunes de la commune en organisant la cérémonie des futurs collégiens et lycéens. Pour les encourager dans leurs parcours scolaires, les futurs collégiens ont reçu une calculatrice collège et un bon d'achat de 15 euros, et les futurs lycéens, un bon d'achat de 80€.

LES AIDES DU CCAS

Aide sans conditions de ressources :

CONDUITE ACCOMPAGNÉE :

150 € à l'inscription (sur justificatif)

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE AUX ÉTUDIANTS QUI SE RENDENT À L'ÉTRANGER POUR EFFECTUER UN STAGE :

Au cas par cas, sur présentation d'un dossier avec budget prévisionnel. Un compte rendu est demandé en retour.

BAFA :

100 € à l'inscription (sur justificatif)
150 € à l'obtention (sur justificatif)

ÉLÈVE DE CM2 VERS LE COLLÈGE :

Calculatrice collège accompagnée d'un bon d'achat de fournitures scolaires de 15 €

ÉLÈVE ENTRANT EN SECONDE :

Bon d'achat de 80 € pour fournitures scolaires et/ou équipement, matériel de formation.

ÉLÈVE ENTRANT EN ÉTUDES POST-BAC (UNIVERSITÉ, FORMATION DIPLÔMANTE...) :

Allocation de 130 € (sur justificatifs de l'obtention du BAC et poursuite d'études)

COLIS DE PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 65 ANS :

Colis simple ou double selon composition du foyer accompagné d'un bon « énergie » de 50 €

Aide avec conditions de ressources

Suivant le barème du quotient familial

SÉJOURS ORGANISÉS PAR LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

TRANSPORTS SCOLAIRES VERS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

Formule de calcul du quotient familial

{Salaire + allocations (familiales, chômage...) – charges financières liées à l'habitat} / nombre de personnes vivant au foyer.

Quotient familial au 01 janvier 2019

QF > 551 € : Aucune aide

550 € > QF > 479 € : 20 % d'aide

478 € > QF > 456 € : 30 % d'aide

455 € > QF > 433 € : 40 % d'aide

432 € > QF > 412 € : 50 % d'aide

411 € > QF > 389 € : 60 % d'aide

QF < 388 € : 70 % d'aide

L'ACTU **TOURISME**

SUR LE TERRITOIRE DE CAUX SEINE AGGLO

Site de l'office de tourisme : pour trouver toutes les activités, évènements, infos pratiques, agenda, restaurants, hébergements, carte des randonnées sur la communauté d'agglomération :

https://www.entreseineetmer.fr

AGENDA

• 12 et 13 août : fête du cheval à l'abbaye du Valasse.

• Les guinguettes :

Le 6 juillet à Saint-Nicolas-de-la-Haie – Orchestre Sabrina & Freddy FRIANT

Le 20 juillet à Vatteville-la-Rue – Orchestre Gwénola MAHEUX

Le 3 août à Norville – Orchestre Jérôme ORTET

Le 24 août à Cléville – Orchestre Jérôme ORTET

Le plus souvent, la soirée guinguette débute par une découverte du village et se poursuit entourée de producteurs locaux et de musiciens. La convivialité est le mot clef de ces soirées normandes !

OFFICE DE TOURISME

GRUCHET-LE-VALASSE

Salon de thé « La Laiterie », à l'abbaye du Valasse

Du 1er juin au 31 août : du lundi au vendredi 10h30-19h, samedi dimanche 14h à 19h

Du 1er septembre au 31 octobre : du lundi au vendredi 10h30 à 18h, samedi et dimanche 14h à 18h

La maison d'Adèle, un lieu où il fait bon vivre, à l'abbaye du Valasse. Sous l'égide d'Elodie Cabrita de l'Harmonie d'Élodie, Lithothérapeute Énergéticienne, c'est une multitude de spécialistes dédiés au mieux-être et aux médecines dites douces. 07 69 33 43 70.

RIVES EN SEINE

La Maison de la Rando et du Trail, place du Général de Gaulle, Caudebec-en-Caux, 76490 Rives-en-Seine

Horaires 2023 :

Du 1er octobre au 31 mai – du mardi au samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Du 1er juin au 30 septembre – 7j/7 – de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Téléphone : 02 32 70 46 32

LES MUSÉES

LE MUSÉE GALLO-ROMAIN À LILLEBONNE

Tarif :
Individuel 6€, tarif réduit 4,50€
Horaires :
Du 15 avril au 30 novembre 2023 *(hors vacances scolaires - Zone B)* :
Du mercredi au dimanche 13h30 - 18h00
Vacances scolaires - Zone B :
Tous les jours sauf le mardi 10h00/12h30 - 13h30/18h00

MUSÉOSEINE, LE MUSÉE DE LA SEINE NORMANDE À RIVES-EN-SEINE

Tarif :
Individuel 5€, tarif réduit 3,50€
Horaires :
De février à juin et de septembre à novembre : 13h00 - 18h30
De juillet à août : 10h00 - 18h00
De décembre à janvier : fermeture annuelle

QUÊTE MYTIQUE

Dans le cadre de l'exposition « Qui es-tu Apollon ? De Juliobona à la culture Pop » présentée au musée jusqu'au 30 novembre prochain, Caux Seine agglo propose un jeu de piste à la découverte des divinités grecques à travers les 35 communes du territoire de Caux Seine agglo.
Une divinité grecque est cachée a Saint-Jean-de-Folleville. La trouverez-vous ?

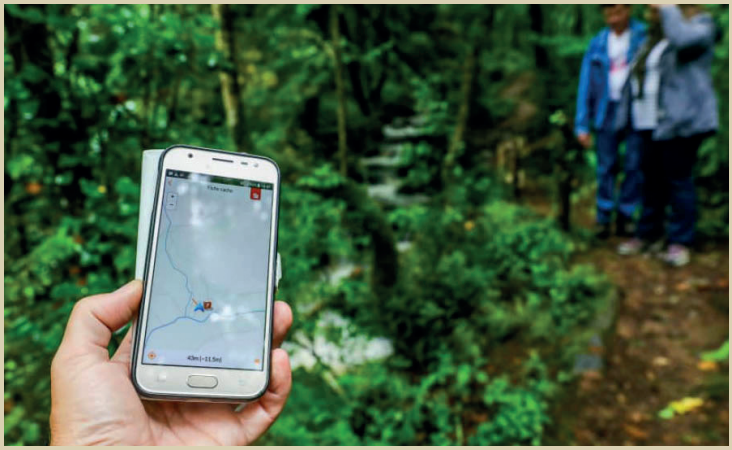

Flashez le QR Code pour trouver une indication géographique de l'emplacement

ÉNIGME :

« Saint-Jean-de-Folleville fait partie de ces communes marquées par les activités économiques et industrielles liées à la Seine. Le site de Radicatel, aujourd'hui terminal du groupe HAROPA Port, dynamise en effet cette zone du territoire où les navires sont nombreux à s'arrêter. Mais le village est aussi un lieu idéal pour flâner entre les divers lieux patrimoniaux, comme l'église Saint-Jean-Baptiste, qui abrite un vitrail rendant hommage aux poilus de la première guerre-mondiale ; ou encore le château qui se laisse apercevoir depuis la rue du même nom. Des sentiers de promenades au milieu des champs offrent quant à eux un beau panorama sur l'autre rive du fleuve, laissant apercevoir Quillebeuf, le Marais Vernier et le pont de Tancarville. »

Mais quelle divinité vous attend dans cette commune aux 1000 visages?

DU CÔTÉ **DES ASSOCIATIONS**

KUBB GAME

Les membres du *Kubb Game Follevillais* enchaînent les déplacements avec trois tournois en Belgique.

Lors de l'Open de France d'Angers, les résultats ont été très satisfaisants notamment avec les 1ère et 3ème place.

Le club obtient également de très bons résultats sur le tournoi international organisé par l'Espagne pour la 4ème année consécutive.

Les 24 et 25 juin ont eu lieu à Saint-Jean-de-Folleville, les tournois en solo et en équipes (3 joueurs minimum).
Cette année 5 équipes belges ont fait le déplacement, le grand champion Nils SCHOETERS a tenté de défendre ses titres .

Du 6 au 8 juillet, 8 joueurs du club se sont rendus à Stockholm pour les championnats d'Europe .

Pour toute information, contactez M. LANGLOIS au 06 88 04 10 97.

Le 7 mai dernier le vide grenier organisé par l'association a été un réel succès avec 801 entrées malgré la météo peu ensoleillé.

Rendez-vous le 19 mai 2024 pour la prochaine édition.

Résultats des tournois follevillais

24 JUIN

TOURNOI SOLO

1er Nils SCHOETERS,
Vainqueur pour la 2ème année consécutive

2ème Jan DANCKAERTS,

3ème Tim VAN ROY,

TOURNOI SOLO B

1er Lenny DUCROQ,

25 JUIN

TOURNOI EN ÉQUIPES

1er Kovera kubb team,

2ème Twisted kubbers,

3ème Star kubb, KGF / Le Bâton Mouche (Loïc Bruno Florian),

VAINQUEUR TOURNOI B

1er De Lockedyze kubbers

2ème KGF Kubb Nana

3ème KGF Kraken kubb

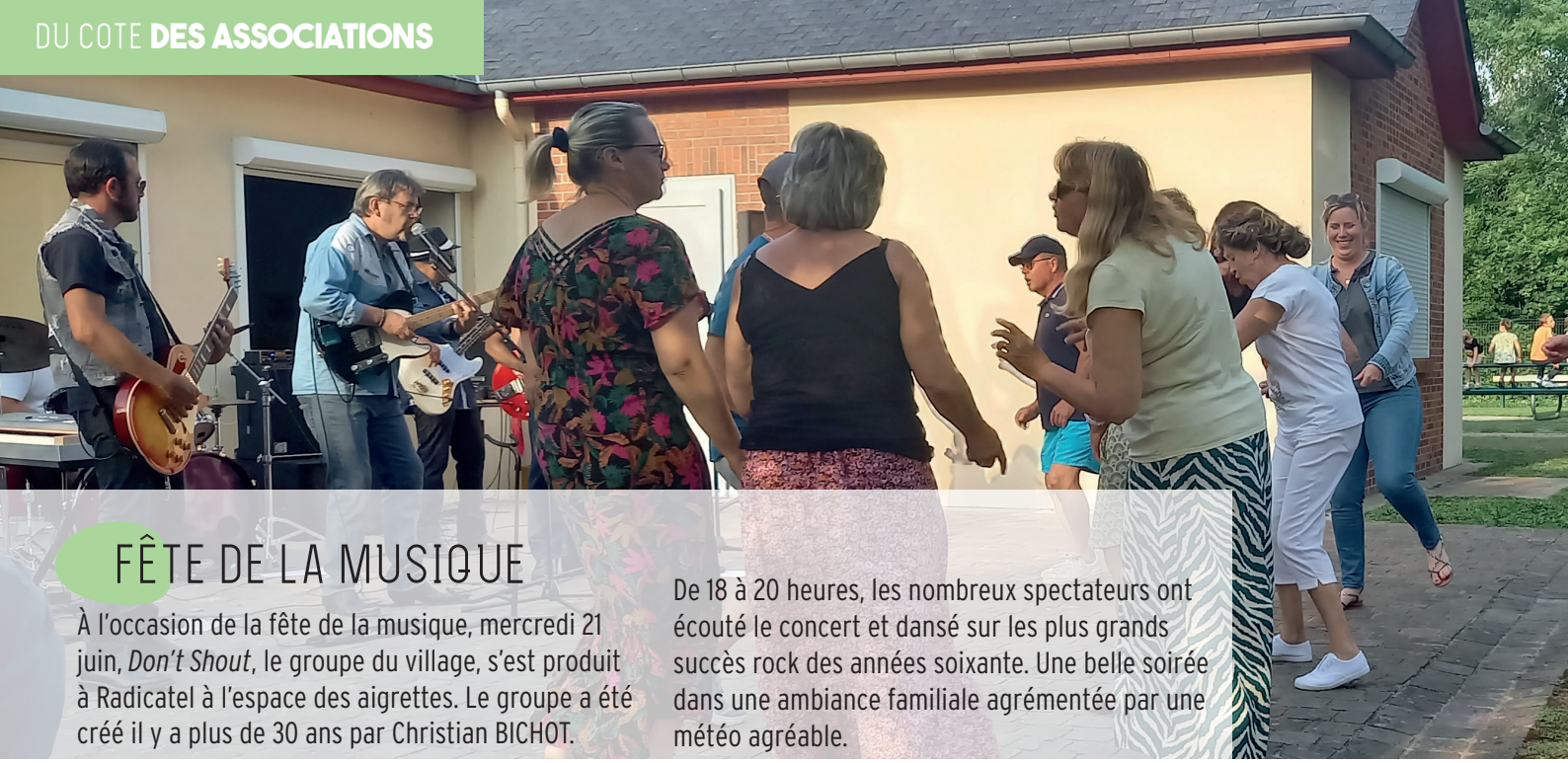

FÊTE DE LA MUSIQUE

À l'occasion de la fête de la musique, mercredi 21 juin, *Don't Shout*, le groupe du village, s'est produit à Radicatel à l'espace des aigrettes. Le groupe a été créé il y a plus de 30 ans par Christian BICHOT.

De 18 à 20 heures, les nombreux spectateurs ont écouté le concert et dansé sur les plus grands succès rock des années soixante. Une belle soirée dans une ambiance familiale agrémentée par une météo agréable.

COCHONNETS DES SOURCES

Le club des boulistes est toujours très actif avec ses entraînements les mardis et vendredis ainsi que tous les concours organisés tout au long de l'année. Victime de son succès, le nombre d'adhérents est en nette augmentation, pour atteindre 72 membres, ce qui ne facilite pas l'organisation. Pour cette raison, le bureau a décidé de ne plus prendre de nouvelle inscription pour cette année.

Pour 2024, la décision sera prise lors de l'assemblée générale du 27 octobre prochain.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Lors de la cérémonie du 8 mai 2023, une gerbe de fleurs a été déposée au monument aux morts. Le Maire, Patrick PESQUET, a donné lecture du message de la ministre déléguée auprès du ministre des armées chargée de la mémoire et des anciens combattants.

L'assistance a ensuite observé une minute de silence puis repris en chœur l'hymne national : *La Marseillaise*.

Pour terminer la cérémonie tout le monde s'est dirigé vers la mairie pour un apéritif offert par la municipalité.

LES AMIS DE SAINT-JEAN

Un agenda bien rempli en ce premier semestre 2023 pour le Club des Amis de Saint-Jean.

EN JANVIER

Le club s'est retrouvé pour le repas du Nouvel An très apprécié

EN FÉVRIER

L'association a élu quatre nouveaux rois.

EN MARS

Lors de l'après midi crêpes, chacun s'est régalé avec des crêpes préparées par les membres du bureau.

EN AVRIL

Le concours de manille inter-villages s'est déroulé à Saint-Jean-de-Folleville. Une soixantaine de personnes a participé à cette rencontre, dont 15 follevillais.

Une très bonne ambiance a régné tout l'après midi et durant le goûter. Chacun est reparti avec un lot.

Les vainqueurs sont repartis avec la coupe.

Classement du concours de manille

- 1ers M. LE LAY, *Saint-Jean-de-Folleville*
  M. GODARD, *Mélamare*
- 2èmes M. COMMARE , *Mélamare*
  M. LE CORDIER, *Mélamare*
- 3èmes M. BENOIST, *Saint-Nicolas-de-la-Taille*
  M. FONTAINE, *Saint-Nicolas-de-la-Taille*
- 4èmes M. AVENEL, *Mélamare*
  M. TESSIER, *Mélamare*
- 5èmes M. RIARD, *Saint-Nicolas-de-la-Taille*
  M. LEBOURGEOIS, *Saint-Nicolas-de-la-Taille*

EN MAI

• Certains membres du Club ont assisté à la comédie musicale *Cette année là,* le 17 mai à Yvetot. La compagnie *Trabuco* a transporté le public dans les années 80 avec un programme disco et rock'n'roll.

• Le mardi 23 mai, 36 Amis de Saint-Jean se sont rendus à Amiens pour un déjeuner croisière sur la Somme à bord du *Picardie,* à la découverte des Hortillonnages et de la faune locale. Au rythme lent du fleuve, l'excellent repas était accompagné de chansons populaires.

L'après-midi fut consacré à la visite guidée d'Amiens en bus pour découvrir les principaux sites : quartier universitaire, quartier Saint-Leu, beffroi, cirque Jules Verne, musée ...

La guide s'est attardée sur l'histoire de la Cathédrale construite en 1220 et a plongé le groupe dans le passé.

Cette journée s'est terminée dans la bonne humeur en regardant sur la route du retour le spectacle de ***Paulo l'humoriste***.

EN JUIN

L'après-midi jeux s'est terminé autour d'un goûter champêtre.

Les adhésions à l'association seront reprises en septembre 2023.

Pour toutes les informations : contactez Gilles ROUSSIGNOL, Président du Club au 02 35 38 31 21 .

Retrouvez l'agenda des animations page n°2 de la gazette.

« Nous regrettons Monsieur Pierre SAINT-AUBIN fidèle adhérent et membre bien connu de la commune qui nous a quittés ce printemps. »

Coupe Balluet - Seniors matin

ESI FOOT

SAISON 2022/2023

Durant cette saison 2022-2023, l'association compte 126 licenciés répartis dans toutes les catégories. L'entente avec le FC Gruchet a été renouvelée pour les catégories jeunes sauf U7.

Concernant les trois équipes séniors, les catégories évoluent en Départementale :

• L'équipe séniors matin réalise une belle performance, se classant première de son groupe. Ce titre de champion leur ouvre les portes de la première division la saison prochaine. Ils ont fait un magnifique parcours allant jusqu'en quarts de finale de la Coupe Robert BALLUET.

• L'équipe séniors après-midi, se maintient en deuxième division, elle se trouve au pied du podium à la quatrième place.

• L'équipe vétéran, qui évolue en critérium D1, se classe 10ème. L'équipe évoluera de nouveau en critérium la saison prochaine.

Cette saison, il a été proposé aux plus jeunes des moments de plaisir et de partage, tels que des places pour aller encourager le HAC, un stage d'hiver en collaboration avec Gruchet, un goûter de Noël et des tournois passionnants.
Grâce aux financements obtenus, l'ESI Foot a pu investir dans du matériel et fournir des jeux de maillots, des manteaux et des survêtements aux séniors et dirigeants.
Le club a fêté son 50ème anniversaire, avec un tournoi de sixte et un voyage au Pays-de-Galles pour les vétérans.
Le vide-grenier initialement prévu en juin se tiendra en septembre.

RECRUTEMENTS

Le club est à la recherche de nouveaux joueurs dans toutes les catégories pour la saison prochaine. Nous recherchons également des bénévoles. Nous serons ravis de vous accueillir et de partager avec vous des moments mémorables. Ci-dessous nos coordonnées.
N'hésitez pas à suivre le club sur la page facebook.

CONTACT :
esifoot@orange.fr
525165@lfnfoot.com

FACEBOOK :
ESI Saint Antoine la Forêt

SNAC JUDO

TRANSMISSION ET UN MOT D'ORDRE POUR BRUNO VERDIER ET PHILIPPE DEPERREST

Vendredi 26 mai, le club ouvrait ses portes aux familles dans le but de montrer les progrès des judokas, et d'exposer à tous les valeurs pédagogiques qui ne se limitent pas à des lignes d'un règlement sportif, mais qui s'inscrivent dans un ensemble de règles de vie. Certains parents découvraient leurs enfants sur le tatami pour la première fois. Les jeunes sportifs se sont installés pour le salut puis ont poursuivi avec leurs échauffements habituels, et continué avec l'étude technique.

Cette animation intergénérationnelle a pour but de regrouper tous les cours du SNAC JUDO.
Bruno VERDIER, professeur incarnant la rigueur sportive, a démontré que le tatami pouvait être partagé entre tous les âges. De la ceinture blanche à la noire, tous les élèves de l'école de judo ont fait la démonstration du vivre ensemble.
L'autre professeur du club, Philippe DEPERREST, synonyme de gentillesse et du dévouement, est le président de l'association.

FIN DE SAISON

La cérémonie de remise des ceintures du club a eu lieu le vendredi 16 juin sous une chaleur étouffante. Pour autant ces conditions n'ont pas empêché une centaine de parents d'assister à cette remise. La distribution s'est faite de la plus élévée à la moins élevée, des bleues aux ceintures blanches avec liserés. Couleur après couleur, les enfants changeaient de ceinture.
Autour du professeur Bruno Verdier, ceinture noire 6ème dan, il y avait 4 ceintures noires, dont Philippe DEPERREST, qui aidaient à la cérémonie. Un clin d'œil en émaillait le déroulement avec la remise de la ceinture blanche avec un liseré au plus jeune du club, le petit Raphael, par son *Papou*, le professeur en titre. La soirée se terminait autour d'un verre avec un t-shirt offert à chaque enfant.

CRÉADANCE

HORAIRES 2023-2024

LE LUNDI
Avec Thomas- Salle des fêtes de Mélamare

17h30 / 18h30 : Hip Hop enfant à partir de 8/10 ans
18h30 / 19h30 : Hip Hop intermédiaire 11/13 ans
19h30 / 20h45 : Modern Jazz adulte

LE MERCREDI
Avec Patricia - Salle de sport de Saint-Antoine-La-Forêt

14h / 15h : Modern jazz groupe Mambo *(à partir du CM1)*
15H / 16H : Modern Jazz groupe Charleston - *CP/CE1/CE2*
16h / 16h45 : Modern jazz groupe Cha Cha
(Maternelle à partir de 3 ans)
18h / 19h15 : Modern Jazz (groupe *JIVE*)

LE JEUDI
Avec Thomas - Salle de sport de Saint-Antoine-La-Forêt
17h45 / 19h15 : Hip Hop ado - à *partir de 14 ans*
19h15 / 20h15 : Zumba - à *partir de 14 ans*
20h15 / 21h45 : Hip Hop adulte

L'association propose diverses manifestations : vide grenier, repas dansant, goûter de Noël ...

INSCRIPTIONS :
Mercredi 30 Août de 18h à 20h
Samedi 2 septembre de 10h à 12h

DU CÔTÉ DU **SIVOSS**

SÉCURITÉ DANS LES ECOLES

Une mise au point entre les Plans Communaux de Sauvegarde des quatres communes et les Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) des deux écoles a été établie en mars 2023 lors d'une réunion entre élus, secrétaires, directrices des écoles, police municipale intercommunale, représentants Caux Seine agglo.
Il a été décidé qu'en cas d'évacuation des écoles, quelle que soit la raison, le point de rassemblement serait dans la cour de chaque école et si celle-ci n'est pas accessible ou remplie de fumée, les enfants seront emmenés sur le stade de football.
Si l'évacuation dure dans le temps, les enfants seront emmenés à la salle de sport des 4 clochers en passant par le stade de football selon le protocole établi.
Afin de pouvoir tester le protocole mis en place, il a été organisé deux exercices d'évacuation le lundi 3 avril à 15h15 pour l'école élémentaire et le vendredi 5 mai à 10h00 pour l'école maternelle.

EN INTERVIEW

NICOLE COUSTHAM, "NEZ" CHEZ ATMO NORMANDIE

Qui sont les « Nez » Normands ?

Tout part d'Atmo Normandie, association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Normandie. Ses missions sont de surveiller l'air que nous respirons, informer au quotidien et alerter en cas de phénomènes de pollution atmosphérique. Il existe :

• des Nez chez les habitants : 12 Nez sur Le Havre, ***les Nouveaux Cyrano,*** 10 Nez sur Port-Jérôme, ***les Nez au Vent*** et 30 Nez sur la métropole de Rouen ***les Nezcessaires*** formés en 2022.

• des Nez industriels sur les zones du Havre, Port-Jérôme et Rouen / Saint-Aubin-les-Elbeuf

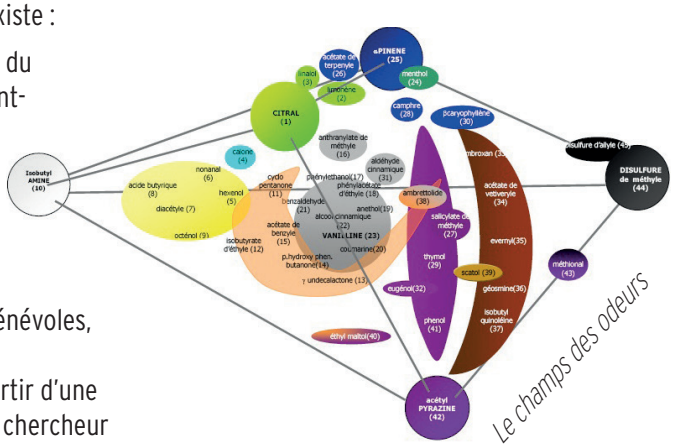

Il existe un langage des Nez, pouvez-vous en dire plus ?

Atmo s'entoure de personnes qu'il forme au langage des nez. (groupes de bénévoles, d'habitants ou de professionnels). C'est une école des odeurs, un outil pour décrypter des émissions odorantes. C'est un langage collectif universel à partir d'une méthodologie « le champ des odeurs » créé en 1983 par Monsieur JAUBERT chercheur en olfaction.

En effet, à ce jour, il n'existe aucun appareil de mesure capable de détecter et analyser les odeurs dans leur diversité. Le nez humain reste donc le meilleur capteur contre les nuisances olfactives excessives.

Depuis quand êtes-vous membres ?

Depuis mars 2011, je suis membre des nez normands et plus précisément des ***Nez au Vent***. À cette époque Atmo Normandie cherchait des volontaires sur notre secteur, car le groupe qui existait depuis 2001 avait perdu beaucoup de ses membres.

J'ai reçu une formation de mars à juin 2011 de 64 heures.
Le but était de connaître et reconnaitre des molécules odorantes référentes du « champ des odeurs » que l'on peut sentir dans son milieu naturel.

Aujourd'hui nos révisions comptent 42 molécules.

Nous nous réunissons une fois par mois pour réviser.
Des exercices nous sont proposés : reconnaissance d'une odeur, deux odeurs, trois, même quatre à cinq odeurs mélangées.

Nous avons à notre disposition une boite à odeurs pour nous entraîner à domicile, car il faut toujours travailler notre odorat.

Pour souder le groupe et faire connaitre cette méthodologie, nous avons participé deux fois aux « Nez d'Or ».
Dans la catégorie « habitants », notre groupe a remporté la médaille d'or en 2012 et a terminé troisième en 2016.

Quel est votre rôle en tant que Nez ?

Après cette formation, pendant un an, nous avons participé depuis notre domicile à une veille olfactive. Olfaction deux fois par jour : 7h15 le matin et 20h30 le soir. Aujourd'hui, ATMO Normandie a créé un outil ODO numérique pour nous permettre de signaler à tout moment et alerter si nous décelons un incident odorant.

En tant que bénévoles les nez sont des lanceurs d'alerte envers les entreprises, ils ont permis d'améliorer les nuisances odorantes.

Comment devenir membre, y a-t-il des formations ?

Les formations et leur mise en place sont décidées par ATMO Normandie suivant leur besoin et pour que les groupes perdurent.

Si quelqu'un est intéressé, il faut contacter ATMO Normandie : **www.atmonormandie.fr**

Pelouse en taille raisonnée

LES BONS **GESTES**

LES TONTES DIFFÉRENCIÉES

La préservation de l'environnement passe par la réduction de la fréquence de tonte du gazon. De fait, éviter de tondre trop souvent l'herbe favorise la biodiversité. Adopter la tonte raisonnée (ou différenciée) c'est favoriser une méthode simple, saine et naturelle. En plus de vous faire gagner du temps, la nature renaît.

En pratiquant la tonte différenciée, en gardant plus de hauteur et de variétés de plantes, une diversité végétale et animale réinvestit les espaces verts.

Les îlots d'herbes hautes et de fleurs sauvages servent de refuge pour la petite faune sauvage : papillons, sauterelles, criquets, oiseaux : la tondeuse peut servir pour créer des allées d'accès et laissez des massifs de fleurs sauvages au jardin. C'est aussi dans la zone non tondue que des petites bêtes appelées insectes auxiliaires aident les jardiniers à combattre les indésirables (pucerons...).

L'herbe non tondue est un réservoir naturel d'eau qui maintient l'humidité issue de la rosée dans les plantes et le sol. En effet, les herbes hautes captent la rosée qui s'écoule le long de la tige pour rejoindre les racines. Ce cycle autosuffisant permet de réduire les arrosages et de maintenir la fraîcheur dans le jardin.

Les zones sauvages du jardin permettent à différentes espèces de se développer : graminées, marguerites, trèfles, pissenlits, coquelicots, et orchidées sauvages. Le gazon est au contraire une pelouse mono-graminée (une seule famille de végétal).

Les herbes hautes protègent le sol des rayons du soleil et des UV. Il s'agit d'une véritable aubaine pour les petites bêtes.

Le CO^2 reste contenu dans les végétaux, tandis que la tonte le libère.

Laisser un coin de parcelle au naturel permet de libérer le temps et l'argent consacrés à la tonte et à la consommation énergétique de la tondeuse (électrique ou fossile). Cela évite aussi la pollution engendrée par le bruit et les odeurs dégagés par les tondeuses thermiques.

VALORISER L'HERBE TONDUE

Le programme Refuges LPO recommande de ne pas évacuer l'herbe coupée dans les déchetteries, de valoriser et réutiliser l'herbe des tontes sur place :

- L'herbe de tonte peut être utilisée comme paillis (mulch) au pied des plantations (arbustes, potager) pour conserver l'humidité du sol au pied des végétaux.
- L'herbe de tonte peut également rester sur place : l'herbe tondue non ramassée est excellente pour nourrir la terre car elle est riche en azote .
- Les tontes de pelouses sont constituées à 80 % d'eau. Les remorques chargées pour les déchetteries transportent en grande partie de l'eau, alors que l'herbe tondue peut être valorisée au jardin.

ON EN PARLE

URBANISME

AUTORISATION D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager, de démolir) ou une déclaration préalable.

LE PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

DÉMARCHES : QUELLES ÉTAPES

Avant d'effectuer des travaux dans sa propriété ou de démarrer un projet d'urbanisme, il est recommandé de suivre quelques étapes :

• Tenir compte des réglementations locales qui s'appliquent à tous en consultant le PLU, en mairie ou sur www.saintjeandefolleville.fr

• Il est tout à fait possible de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

• Déposez vos demandes d'urbanisme :

- Dépôt en ligne sur le portail Guichet Unique Urbanisme (Cerfa + justificatifs) : https://gnau14.operis.fr/cauxseine/gnau/#/
- Dépôt papier (Cerfa + justificatifs)

• Attendre le délai d'instruction : le délai d'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme commence à courir à compter du dépôt du **dossier complet.**

Pour les déclarations préalables : 1 à 2 mois,

Pour les permis de construire : 2 à 5 mois.

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?

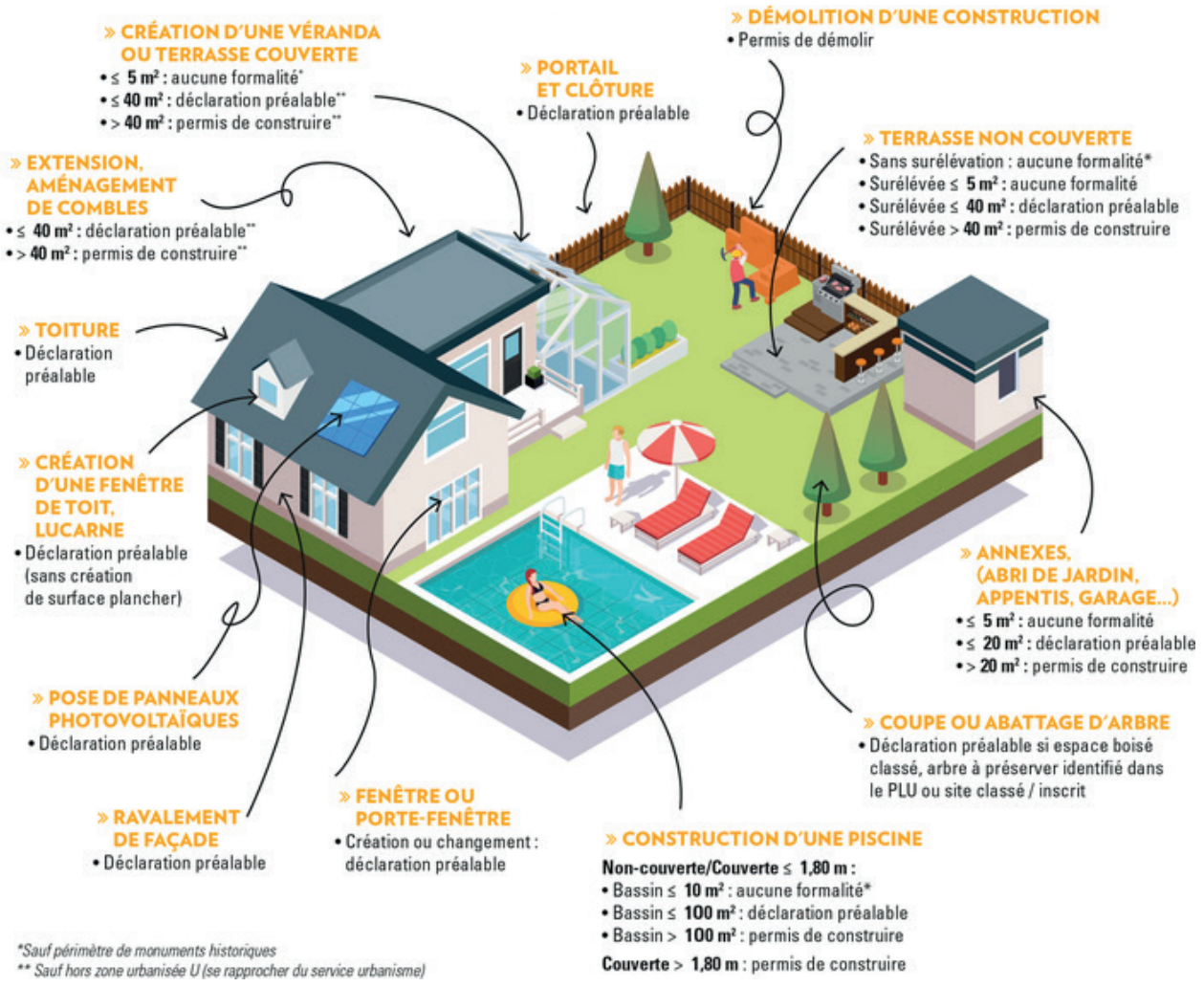

Le « seuil » de la déclaration préalable de travaux est porté à 40 m2 pour les terrains en zone U.

GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS : IMPOT.GOUV.FR

Ce nouveau service numérique « Gérer mes biens immobiliers » est offert aux usagers propriétaires, particuliers et professionnels (personne morale), depuis le 2 août 2021 et accessible depuis votre espace sécurisé.

Désormais, tout usager propriétaire, qu'il soit particulier ou professionnel (personne morale), peut désormais, à partir de son espace sécurisé sur impots.gouv.fr, consulter l'ensemble de ses biens bâtis sur le territoire ainsi que leurs caractéristiques (surface, nombre de pièces, numéro de lot...).

À terme, ce service permettra de répondre en ligne aux obligations déclaratives relatives aux locaux, de dématérialiser les déclarations foncières, de liquider les taxes d'urbanisme, de déclarer l'occupant des locaux d'habitation ou encore de collecter auprès des propriétaires, dans le cadre de la révision des valeurs locatives, les loyers des locaux d'habitation mis en location.

Ainsi, les travaux seront à déclarer sur cette plateforme, un mail des services fiscaux vous en informera.

LES CONSTRUCTIONS INFÉRIEURS À 5 M²

Les constructions dispensées de formalités (notamment les constructions inférieures à 5 m²) doivent être conformes aux règles d'urbanisme.

VÉRIFICATION DES TRAVAUX

Une fois les travaux terminés, le demandeur de l'autorisation d'urbanisme doit déposer en mairie une DAACT : Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux. Cela permet d'informer la mairie de la fin des travaux.

Ce formulaire est transmis en même temps que l'autorisation sinon, il est téléchargeable sur service-public.fr .

La mairie peut contester la conformité de la construction à l'autorisation d'urbanisme, en vérifiant sur place avec la visite de la commission urbanisme. Le délai de contestation est de 3 mois.

Si la construction n'est pas conforme, la mairie peut vous mettre en demeure, par courrier RAR, d'effectuer les travaux nécessaires. Pour cela, elle peut vous demander de déposer un permis de construire modificatif. Si la régularisation est impossible, la mairie peut imposer la démolition de la construction.

Sans réponse de la mairie dans les délais, les travaux sont considérés achevés et conformes.

DEVANT MA MAISON, EN TOUTE SAISON

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES SIMPLES

CONCERNANT LA TAILLE DES HAIES

La mairie a en charge l'élagage des arbres situés sur les voies publiques. Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres et arbustes qui dépassent chez son voisin au niveau de la limite séparatrice.

Par ailleurs, la responsabilité civile des propriétaires est engagée lorsqu'une haie déborde sur la voirie ou un trottoir créant un danger pour les usagers de la route. Les propriétaires de jardin doivent veiller à leur entretien dans l'intérêt de tous.

Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent mais il a le droit d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Du 1er avril au 31 juillet, il est conseillé de ne pas tailler les haies, afin d'attendre l'envol des derniers oisillons.

Élagage : en bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue et ne gêne aucunement la signalétique en place.

Lorsque vous aurez désherbé et taillé, vous pouvez composter vos déchets dans votre jardin ou les déposer en déchetterie.

ET LES TROTTOIRS ?

Les rues du village font l'objet d'un balayage plusieurs fois dans l'année, mais c'est à chaque riverain d'entretenir le trottoir devant chez lui.

Ce nettoyage comprend :

- le nettoyage des feuilles mortes et détritus
- le désherbage
- le dégagement de la neige ou du verglas
- l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

LE DÉSHERBAGE

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit !

À SAVOIR

Les avaloirs servent uniquement à récupérer les eaux de pluie !

Ces eaux sont directement dirigées vers le milieu naturel. Il est donc interdit d'y jeter ou déverser des déchets.

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles ou fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'aux caniveaux en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

C'EST PRATIQUE

Numéros d'urgence gratuits et pouvant être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.

MALTRAITANCE

• **39 19** : Violences Femmes Info. Le numéro d'écoute, d'information et d'orientation
C'est un numéro d'écoute national destiné : aux femmes victimes de violences, à leur entourage, aux professionnels concernés
Anonyme et gratuit, il est accessible depuis un poste fixe et un mobile. Ce numéro permet d'assurer une écoute et une information, et, en fonction des demandes, effectue une orientation adaptée vers des dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. **Le 3919 n'est pas un numéro d'appel d'urgence.**
• **119** : Allô enfance en danger. Ce numéro national est dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être, ouvert 24h/24, 7 j/7 et gratuit.

HARCÈLEMENT

• **30 20 :** Non au harcèlement. Numéro national et gratuit si vous êtes victime ou témoin de harcèlement.
• **3018 :** un numéro gratuit et une application, pour les victimes de cyberharcèlement. Anonyme et confidentiel, il est accessible de 9 h à 23 h, 7 j/7 7, 365 jours par an.

C'EST L'ÉTÉ, LES TONDEUSES SONT DE RETOUR

Extrait de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit.

• Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse, motoculteur, scie mécanique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 20h

- le samedi : de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

FERMETURES D'ÉTÉ

Les salles communales sont fermées :
du 3 juillet au 19 août 2023.

Du 7 juillet au 31 août, la mairie est fermée le vendredi.

DÉCHETTERIE DE LILLEBONNE

La déchetterie de Lillebonne est ouverte à tous les habitants de la commune.

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.

Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Fermé le dimanche et jours fériés.

PLAN CANICULE 2023

En prévision d'une éventuelle vague de chaleur sur la période estivale, nous invitons l'ensemble des habitants à lutter contre l'isolement des personnes vulnérables et ainsi renforcer la solidarité.

La mairie est tenue de constituer un registre nominatif des personnes vulnérables afin de prévoir une assistance en cas de déclenchement du plan d'alerte.

Sont concernées :

- les personnes âgées de 70 ans et plus
- les personnes de 60 ans reconnues inaptes à l'emploi
- les personnes adultes handicapées

Pour toute inscription sur ce registre, prendre contact avec la mairie qui vous donnera la marche à suivre.
Cette démarche doit être volontaire de la part de la personne elle-même ou de ses proches.

JEUX & RÉFLÉXIONS

ÉNIGMES

1. Qui a deux branches, mais pas de feuilles ?

2. Dessine deux nouvelles enceintes en forme de carré de sorte à isoler chaque grenouille dans sa propre enceinte.

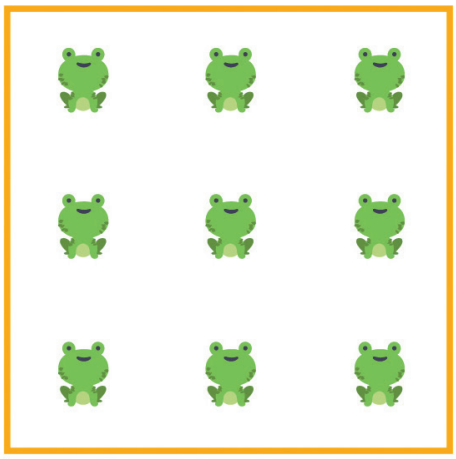

SOLUTIONS JANVIER 2023

1. Quelle est la lettre la plus tranchante ?
La H.

2. Trace 4 lignes droites de sorte à isoler chaque cochon dans sa propre enceinte

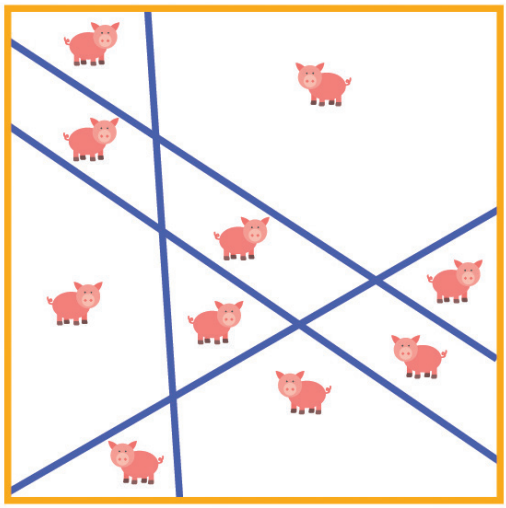

MOTS MÉLÉS

U	M	L	S	V	I	E	N	N	E	L	L	I	L	A
O	O	V	E	I	B	A	L	I	D	T	U	N	I	S
D	N	A	N	L	R	D	V	A	U	L	O	P	S	A
N	A	L	E	E	A	O	A	I	B	E	E	E	B	M
A	C	G	H	V	S	L	Q	Y	L	K	S	U	O	A
M	O	E	T	R	I	P	O	L	I	N	I	N	N	D
T	T	R	A	S	L	L	I	N	N	R	I	D	N	A
A	S	V	N	U	I	N	L	E	D	L	I	U	E	M
K	I	D	O	C	A	N	B	E	R	R	A	O	S	M
S	R	B	K	M	O	A	G	E	D	B	E	C	O	A
D	A	K	A	R	G	V	B	A	U	O	R	S	F	N
K	P	N	M	D	T	E	M	J	P	G	A	O	I	E
A	A	M	A	N	A	R	I	T	A	O	A	M	A	M
P	I	D	B	A	S	E	M	O	R	T	U	R	I	O
S	A	C	A	R	A	C	R	A	B	A	T	R	P	L

www.fortissimots.com

ALGER
AMMAN
ATHENES
BAGDAD
BALE
BAMAKO
BERLIN
BOGOTA
BRASILIA
CANBERRA
CARACAS
DAKAR
DAMAS
DUBLIN
EREVAN
KABOUL
KATMANDOU
LILLE
LIMA
LISBONNE
LOME
LONDRES
MADRID
MANILLE
MONACO
MOSCOU
PANAMA
PARIS
PEKIN
PRAGUE
RABAT
RIYAD
ROME
SANAA
SEOUL
SINGAPOUR
SOFIA
TEHERAN
TIRANA
TRIPOLI
TUNIS
VARSOVIE
VIENNE
VILLE
VILNIUS

CRAYONNADE

COOL2BKIDS.COM

FESTIV'ETE

ROCK'N'ROLL - POP - COUNTRY

Du 1er au 3 septembre 2023

ESPACE DE LA HÊTRAIE - SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE (76)

DON'T SHOUT
AC/DC
THE JACK
DREAM ON
CRAZY PUG
CHRIS AGULLO
THE VEGAS BANG L'OMBRE DES GEANT
ELVIS JOHNNY TOM JONES
LES VINYLS
GUNSHOT

CAMPS AMÉRINDIENS & TRAPPEURS
DANSE COUNTRY SUR PLANCHER
EXPOSITION DE TRACTEURS VINTAGE
MARCHÉ WESTERN & STANDS /EXPOSANTS
RESTAURATION SUR PLACE

VENDREDI : 9€ / SAMEDI 13€ / DIMANCHE : 13€
PASS WEEK-END : 22€
PASS 3 JOURS : 28€
GRATUIT POUR LES -12ANS
GRATUIT POUR LES MOTOS

LOISIRS SAINT JEAN

Saint Jean de Folleville

Le Courrier Cauchois

PARIS NORMANDIE
QUOTIDIEN NORMAND

france bleu normandie